

Mai 2019

Handicap : du nouveau depuis le 1^{er} mai

Nouveau formulaire de demande à la MDPH



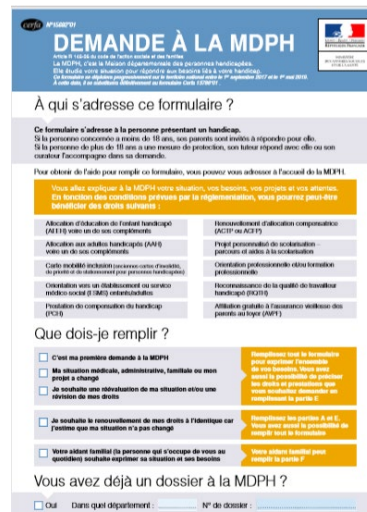
Allocation aux adultes ou aux enfants handicapés (AAH, AEEH), projet personnalisé de scolarisation, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), carte mobilité inclusion... Vous avez des demandes liées à votre handicap à effectuer auprès de votre Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)? Déployé progressivement depuis le 1^{er} septembre 2017, ce nouveau formulaire de demande MDPH (Cerfa n° 15692*01) est désormais généralisé depuis le 1^{er} mai 2019.


Un seul formulaire pour toutes vos demandes

Avec le précédent formulaire, il fallait remplir un document pour chaque demande de prestation. Vous **regroupez maintenant tous vos besoins dans un seul**.

Sur 20 pages, vous détaillez l'ensemble de vos besoins dans les domaines à la fois social, professionnel, scolaire et définissez votre projet de vie. Ceci permet d'étudier votre situation de façon globale et en une seule fois. Attention, même si ce formulaire comporte plusieurs parties, il n'est pas nécessaire de tout remplir. Il suffit de **compléter uniquement les parties concernant votre situation**.

Enfin, ce formulaire comprend aussi un feuillet facultatif à l'attention de l'aidant familial qui peut y exprimer ses besoins.



 Les anciens formulaires ne sont plus acceptés depuis le 1^{er} mai 2019.

AGIR, NE PAS SUBIR

www.fnem-fo.org

